

FICHE DE PROJET

IDENTIFICATION DU PROJET		
Nom du Projet : Lutte préventive contre la fièvre hémorragique à virus Ebola à partir des Aires Protégées de Guinée.	Type de projet <input type="checkbox"/> Relance/Résilience des secteurs sociaux <input type="checkbox"/> Relance/Résilience des secteurs économiques <input type="checkbox"/> Relance/Résilience des infrastructures <input checked="" type="checkbox"/> Renforcement des capacités et Gouvernance	
Code PAPP : 3		
Maître d'ouvrage : Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts		
Montant estimé (USD): 2 172 940 Financement Acquis (USD) : Stade de préparation : Avant-projet détaillé : <input type="checkbox"/> Etude de faisabilité : <input checked="" type="checkbox"/>		
PRESENTATION DU PROJET		
<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs et bref descriptif du projet Contribuer à la lutte préventive contre la fièvre hémorragique à Virus Ebola à partir des aires protégées dans le cadre du respect d'une hygiène et d'un assainissement rigoureux. • Présentation des composantes <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système permettant la surveillance à partir des aires protégées contre l'abattage et la consommation de la viande de certaines espèces animales susceptibles de porter le Virus Ebola. - Renforcer les capacités de membres de structures locales de gestion des ressources naturelles et des agents de services techniques de l'Environnement sur les règles d'hygiène et des mesures de sécurité préventives contre la propagation du Virus Ebola. - Mettre en place les mesures d'hygiène appropriées dans les aires protégées. • Résultats attendus du projet, effets /impacts <ul style="list-style-type: none"> - Les risques de contamination par le Virus Ebola à partir de vingt et cinq (25) aires protégées sont circonscrits. - Les zones de chasse commerciale, de commercialisation de la viande de brousse dans les trente-quatre (34) préfectures sont identifiées et les stocks sont détruits. - Un dispositif efficace d'Information, d'Education et Communication est mis en place. - Les capacités des 25 structures locales de gestion des aires protégées et du personnel technique du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts sont renforcées. - Le suivi-évaluation et la capitalisation des activités du projet sont assurés - Les mesures d'hygiène sont mises en place dans des sites – pilotes des aires protégées. 		
CARACTERISTIQUES DU BESOIN DE PARTENARIAT		
Conception	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/Partenaire	Commentaires :
Financement	<input type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input checked="" type="checkbox"/> Etat/Partenaire	Commentaires :
Mise en œuvre	<input checked="" type="checkbox"/> Etat <input type="checkbox"/> Partenaire <input type="checkbox"/> Etat/Partenaire	Commentaires : Suivi conjoint avec les partenaires